



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**EN 2014,
PENSEZ
«INTEGRALE»
POUR VOS
ASC**

Arcueil, le mercredi 18 décembre 2013

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES au CE VMF

LE PROGRAMME ASC 2014, POUR TOUTES ET TOUS !!!

Pour tous les salariés de VMF (AGPRO, AGPME, Orange Distribution, Orange Siège, et les directions d'Etat Major) :

Un forfait trimestriel adapté à la famille **et cumulatif, pour tous** les séjours de vacances, dès le 1er jour, **pour toutes** les activités sportives, culturelles et de loisirs, **le choix** d'une avance sous forme de chèque vacances, chèque lire ou disque ou culture, carte scène et sortie, **le choix** d'un remboursement sur facture.

En partant du financement de 2,25% de la masse salariale de l'entreprise soit 6,8 millions d'euros, nous avons réservé :
4,1 M€ pour les prestations Vacances Adultes, Loisirs, Culture...

1,25 M€ pour les prestations Enfance mutualisées,

0,9 M€ pour Noël (cadeaux Adultes et Enfants),

0,45 M€ pour la solidarité, les événements de la vie et l'aide sociale (Handicap, Scolarité, Naissance, Mariage, Retraite),

0,085 M€ pour les salaires des assistants.

La somme globale est répartie pour que tout le monde puisse en profiter avec une ventilation en fonction du **QF** de chacun.

Les enfants n'ont pas été oubliés, ils peuvent bénéficier de vos prestations et boostent le forfait trimestriel qui vous est attribué.

Pour la **CFDT**, le budget est maintenant partagé solidairement entre tous les salariés d'une manière équitable pour les vacances, les loisirs, et la culture.

Avec **un budget équivalent**, chacun disposera **d'une liberté de choix** plus importante et ne se verra plus dicter ses Activités Sociales et Culturelles.

Ce qu'a voulu la CFDT

Des Vacances, des Loisirs, de la Culture, pratiquer une activité sportive ou culturelle qui vous plaise, regarder un spectacle, un match de foot, une exposition, visiter un musée, favoriser la lecture...

Simplifier et ouvrir les prestations, en particulier la participation sur factures, au niveau de la billetterie, l'accès aux sports, à la culture, et également aux vacances.

Ce qu'a refusé la CFDT

Les ASC, ce n'est ni un 13ème mois, ni un complément de salaire pour l'électroménager, le high-tech, les biens de consommation.

Les ASC, ce n'est pas le livre de l'année, ni le tube de l'été. Encore moins le Camping de la Plage quand on y séjourne hors période scolaire. Les ASC ne doivent pas être uniquement destinées à ceux qui font du sport, à ceux qui ont des enfants, à ceux qui ont un petit salaire, à ceux qui partent en bus avec les collègues.

Les ASC ne sont pas uniquement réservées aux « premiers servis » ou à « quelques-uns » qui profiteraient du cumul possible des prestations.

LES ASC VMF EN 2014, C'EST : SIMPLE, TRANSPARENT, RÉPONDANT À VOS DEMANDES DE LIBERTÉS, UTILISANT L'INTÉGRALITÉ DES SUBVENTIONS ALLOUÉES PAR L'ENTREPRISE.

AVANT : Jusqu'en 2013, il fallait accepter les restrictions multiples, les sélections culturelles (Livres, Disques...) à votre place, les règles obscures et discriminantes, des budgets réservés à certains salariés...

Se satisfaire de choix dans une liste élaborée par le prestataire selon les stocks disponibles, de vacances « clés en main », à tarif préférentiel quand on n'est pas en congés, accepter que des prestations soient interrompues sous prétexte de prudence budgétaire, limiter les accès aux offres de nos partenaires parce qu'elles ne correspondent pas à l'idéologie... Ces exemples ne répondent pas à notre définition de la Liberté...

MAINTENANT : En 2014, les **Activités Sociales et Culturelles** du CE VMF se prononcent **Intégrale**.

« Où je veux, quand je veux, comme je veux »

C'est la vision de l'intégralité de l'offre dès le 1^{er} janvier. C'est connaître par avance les règles d'attribution et anticiper ses Activités Sociales et Culturelles dès le début d'année, avoir le choix de ses activités et du mode d'utilisation, disposer d'une palette de possibilités (avance, tiers payant, remboursement) et d'une diversité de choix (Lecture, Musique, Spectacles, Cinéma, Vacances...), bénéficier de facilités de gestion (report des montants non utilisés sur le trimestre suivant).

Vos représentants au CE VMF : Hervé **Acker**, Martine **Bichon**, Julien **Darteil**, Emile **Laurent**, Anne **Lefrans** (RS)
Jean-François **Papillon**, Xavier **Podevin**, Marc-Olivier **Scotti**

Prestations	Commentaires		Montants de l'Aide																			
Prise en charge de 100 % des dépenses justifiées du salarié (dès le 1er euro) à hauteur d'un maximum calculé selon son QF																						
Montant à utiliser à votre gré sur les prestations suivantes et dans la limite de 25% de votre disponible par trimestre																						
L'INTEGRALE	Vacances	les vacances où je veux quand je veux																				
		Chèques Vacances	2 commandes possibles																			
		Remboursement sur factures	tout type d'hébergements et transports collectifs (avion, bateau, train, car) pour tous les types de vacances dès la 1ère nuit																			
		Offre Tiers payant	la participation du CE sera payée directement aux prestataires par le CE																			
	Loisirs / Culture	Cours et stages culturels et artistiques, théâtre, ballet, opéra, auditorium, médiathèque, carte cinéma annuelle, abonnements presse, place de concert, abonnements et places de spectacles à l'unité, expositions et musées, parcs d'attraction...		Grille Aides Intégrale <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranches de QF</th> <th>Montant Annuel</th> <th>Pour chaque enfant (-20 ans au 31/12/2014)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>QF 1 à 3</td> <td>900 €</td> <td>+ 80 €</td> </tr> <tr> <td>QF 4 à 6</td> <td>750 €</td> <td>+ 80 €</td> </tr> <tr> <td>QF 7 à 9</td> <td>600 €</td> <td>+ 80 €</td> </tr> <tr> <td>QF 10 à 14</td> <td>400 €</td> <td>+ 80 €</td> </tr> <tr> <td>QF 99</td> <td>100 €</td> <td>+ 80 €</td> </tr> </tbody> </table>	Tranches de QF	Montant Annuel	Pour chaque enfant (-20 ans au 31/12/2014)	QF 1 à 3	900 €	+ 80 €	QF 4 à 6	750 €	+ 80 €	QF 7 à 9	600 €	+ 80 €	QF 10 à 14	400 €	+ 80 €	QF 99	100 €	+ 80 €
		Tranches de QF	Montant Annuel		Pour chaque enfant (-20 ans au 31/12/2014)																	
		QF 1 à 3	900 €		+ 80 €																	
		QF 4 à 6	750 €		+ 80 €																	
		QF 7 à 9	600 €		+ 80 €																	
	QF 10 à 14	400 €	+ 80 €																			
QF 99	100 €	+ 80 €																				
	Remboursement sur factures	sur présentation d'un justificatif au nom de l'ouvrant droit																				
	Chèques Lire	commande par tranche de 10€																				
	Chèques Culture																					
	Chèques Disque																					
	Cartes Scène & Sorties	valeur faciale de 20€ à 150€, valable 1 an après activation																				
	Sport	Licence et abonnement aux clubs sportifs, participation aux compétitions sportives, abonnements et places de spectacles sportifs ...																				
	CESU	Remboursement sur factures	sur présentation d'un justificatif au nom de l'ouvrant droit																			
		préfinancé à 50 % par le CE	valeur unitaire de 15 € commande trimestrielle éligible à réduction d'impôts																			
		préfinancé à 100 % par le CE																				
		guichet CESU sans subvention	fraie de gestion pris en charge par le CE																			
		cotisations CNCESU	remboursement sur justificatif éligible à réduction d'impôts																			
	Guichet Vacances	Une offre de près de 100 professionnels du tourisme (voyages individuels, voyages groupés, vols secs, week-end, locations, ...) avec des remises pouvant aller jusqu'à -30%																				
	Guichet Billeterie	Offre de billeterie à tarif négocié sans quota de places																				
ENFANCE	Vacances enfants (*)	choix de séjours de vacances pour vos enfants de 4 à 18 ans, parution de 5 catalogues / an	maximum de 45 jours / an / enfant	de 15 à 83 € / jour selon QF																		
	Garde des jeunes enfants (*)	ouvert aux enfants de moins de 6 ans	séjours éducatifs, garde des jeunes enfants, accueil de loisirs	de 2 à 6,20 € / jour selon QF																		
	Accueil Loisirs (*) CLSH	ouvert aux enfants de 3 à 12 ans	maximum de 90 jours / an / enfant	de 3 à 6 € / jour selon QF																		
	Séjours éducatifs (*)	ouvert aux enfants de moins de 18 ans	voyages organisés dans le cadre scolaire d'une durée de 4 à 21 jours	20% du prix de la journée, dans la limite de 11,60 €/jour selon QF (de 1 à 8)																		
	Aide à la scolarité ou aux études	pour les enfants scolarisés du secondaire pro aux études supérieures	montant fiscalisé (soumis à charges et impôt sur le revenu)	de 90 à 560 € selon QF et selon le type d'étude																		
NOËL	Cadeau Adulte	choix à faire de juillet à septembre livraison fin octobre	bon d'achat dématérialisé ou chèque cadeau	100 €																		
	Cadeau Ado		cadeau à choisir dans un catalogue ou carte cadeau enseigne (jouets, culture, loisirs, mode, beauté, sport)	45 €																		
	Cadeau Enfant																					
EVENEMENTS	Mariage, Pacs	pas de cumul possible dans la même année civile pour les mariages et pacs																				
	Naissance, Adoption			80 €																		
	Retraite	le départ en TPS n'est pas considéré comme un départ en retraite anticipé																				
SOLIDARITE	Aide sociale d'Urgence	dossier présenté par l'assistante sociale	don ou prêt	en fonction de la situation																		
	PAS handicap (*)	enfants de moins de 20 ans	sur présentation d'un justificatif AEEH/ex-AES	155 €/mois																		
		enfants de 20 à 27 ans	reconnu MDPH ou infirme		122 €/mois																	
	Handicap Dépendance Tutelle	CESU d'une valeur unitaire de 15 €, réservée aux Handicapés, Dépendants ou sous Tutelle, salariés ou leurs ayant droits fiscalement à charge	maximum de 152 CESU / an	12 € / CESU																		

(*) prestation nationale (pour les CE signataires de l'accord de gestion)

mon point d'entrée unique
www.ce-ft-orange.fr

je note ici mon identifiant unique

Vos Délégués Syndicaux à VMF Etat-Major : Myriam **Ammari**, Jean **Bednarski**, Anne **Lefrans**,
Anne-Laurence **Mular**, Jean-Philippe **Nicaise**, Xavier **Podevin**, Dominique **Wattier**.